



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg



Luxembourg, le 18 juin 2019

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une **question parlementaire à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics** au sujet des mesures en faveur d'une mobilité plus durable.

Au cours des dernières années, le gouvernement a introduit plusieurs mesures différentes ayant pour but d'encourager les ménages et les entreprises à choisir des moyens de transport individuel plus durables.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les véhicules particuliers (bicyclettes, 'pedelecs' et voitures électriques) zéro émission profitaient d'un abattement fiscal. Un nouveau régime concernant l'avantage en nature forfaitaire pour les personnes qui profitent d'une voiture de service avait aussi été mis en place. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2018, un abattement pour les véhicules particuliers électriques hybrides rechargeables (*plug-in* hybride) ainsi qu'une bonification d'impôts pour les voitures d'entreprise à faibles émissions et non soumises au leasing avaient été introduits.

1. **Est-ce qu'il est possible de tirer un bilan provisoire de ces mesures depuis leur introduction ?**
2. **Quelle est pour l'année 2018 ainsi que pour la première moitié de 2019, l'évolution du nombre de nouvelles immatriculations pour les catégories de véhicules suivantes :**
 - a) **les voitures électriques,**
 - b) **les voitures hybrides et,**
 - c) **les voitures hybrides *plug-in* ?**
3. **Monsieur le Ministre est-il en mesure de nous fournir les chiffres concernant le secteur des voitures de leasing selon les catégories suivantes lors de la même période :**
 - a) **les nouvelles voitures électriques,**
 - b) **les nouvelles voitures hybrides et,**
 - c) **les nouvelles voitures hybrides *plug-in* ?**

En janvier 2019, le gouvernement a décidé de renforcer le soutien à l'électromobilité par un nouveau régime d'aides financières. Dans le cadre de ce nouveau régime, des primes sont introduites pour les véhicules neufs 100% électriques ainsi que les véhicules *plug-in* hybrides aux émissions CO₂ inférieures à 50g/km. Les ménages ainsi que les entreprises peuvent désormais profiter de cette aide et notamment aussi les véhicules soumis au leasing.

En plus, le nouveau régime introduit des aides financières pour les quadricycles, motocycles, et cyclomoteurs ('pedelecs' dont la puissance maximale est de 0,45 kW et scooters).

4. Bien qu'il soit encore trop tôt pour faire un bilan complet de ces nouvelles mesures, Monsieur le Ministre pourrait-il nous fournir des chiffres concernant l'évolution du nombre de nouvelles immatriculations des catégories de véhicules 100% électriques suivantes depuis l'année 2016 :
- a) Quadricycles,
 - b) Motocycles,
 - c) Cyclomoteurs (scooters et pedelecs45) ?

Afin de promouvoir la mobilité douce, les vélos et les pédélecs25 (pédélecs dont la puissance maximale est de 0,25 kW) sont aussi éligibles aux primes.

5. Madame la Ministre peut-elle établir un premier bilan des nouvelles aides pour vélos et pedelecs25 ?

Sont éligibles à ces aides financières les véhicules à zéro ou à faibles émissions de CO₂ qui ont été mis en circulation pour la première fois entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019. De même, sont éligibles aux primes les vélos et pedelecs25 achetés au cours de l'année 2019.

6. Dans ce contexte, afin de continuer à promouvoir la mobilité à zéro et à faibles émissions de CO₂, est-ce qu'une prolongation de ces mesures d'aides financières est prévue au-delà du 31 décembre 2019 ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Carlo Back
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le - 1 AOUT 2019

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

01 AOUT 2019

Service central de législation
Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Question parlementaire 804

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°804 tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable,


Carole Dieschbourg



Réponse commune de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et du Ministre de l'Énergie à la question parlementaire n°804 du 18 juin 2019 de l'honorable député Monsieur Carlo Back

Par sa question écrite, l'honorable Député demande des renseignements sur un premier bilan provisoire des nouvelles mesures d'incitations pour véhicules à faible et à zéro émissions de roulement.

1. Est-ce qu'il est possible de tirer un bilan provisoire de ces mesures depuis leur introduction ?

Pour les vélos et les cycles à pédalage assisté le gouvernement peut d'ores et déjà tirer un premier bilan positif suite à l'introduction des aides financières, au vu du nombre élevé de demandes introduites. Pour les autres véhicules à zéro ou à faibles émissions de CO2 par contre, les demandes d'aide financière ne peuvent être introduites qu'à partir du 1er août 2019 en raison du délai de détention de 7 mois à respecter par le requérant avant de pouvoir introduire sa demande d'aide financière.

Néanmoins, en analysant l'évolution du nombre des nouvelles immatriculations au Luxembourg, certaines tendances sont déjà observables. Il y a lieu de relever que la part de marché des voitures à faible ou à zéro émissions de roulement ne cesse d'augmenter. Cette augmentation est aussi illustrée par le fait qu'au cours du premier semestre 2019 le nombre de nouvelles immatriculations de voitures 100% électriques dépasse celui de l'année 2018 entière. En outre, à l'encontre de l'année 2018, les immatriculations de voitures 100% électriques au premier semestre 2019 dépassent largement celles de voitures plug-in hybrides.

2. Quelle est pour l'année 2018 ainsi que pour la première moitié de 2019, l'évolution du nombre de nouvelles immatriculations pour les catégories de véhicules suivantes :

- a. Les voitures électriques,**
- b. Les voitures hybrides et,**
- c. Les voitures hybrides plug-in ?**

Selon les chiffres de la base de données nationale des véhicules immatriculés les nouvelles immatriculations des voitures particulières pour les catégories de véhicules en question se présentent comme suit:

Nouvelles immatriculations voitures particulières			
Catégorie	Motorisation	2018	2019 (janvier – juin)
Voiture (M1)	100% électrique	430	549
Voiture (M1)	plug-in hybride	713	376
Voiture (M1)	hybride	1085	1050

Il est cependant à relever que les voitures hybrides ne sont ni éligibles pour l'abattement fiscal introduit en 2017, ni pour l'aide financière introduite en 2019.

- 3. Monsieur le Ministre est-il en mesure de nous fournir les chiffres concernant des voitures de leasing selon les catégories suivantes lors de la même période :**
- a. Les voitures électriques,
 - b. Les voitures hybrides et,
 - c. Les voitures hybrides plug-in ?

Actuellement la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) n'enregistre aucun indicateur permettant de réaliser une analyse approfondie du nombre de véhicules financés par un contrat leasing. Néanmoins, il est possible de faire une distinction entre les véhicules immatriculés par des personnes morales et ceux immatriculés par des personnes physiques.

Nouvelles immatriculation de voitures particulières, immatriculées au nom de personnes morales			
Catégorie	Motorisation	2018	2019 (janvier – juin)
Voiture (M1)	100% électrique	72,3%	53,5%
Voiture (M1)	plug-in hybride	52,0%	42,3%
Voiture (M1)	hybride	41,4%	40,9%

- 4. Bien qu'il soit encore trop tôt pour faire un bilan complet de ces nouvelles mesures, Monsieur le Ministre pourrait-il nous fournir des chiffres concernant l'évolution du nombre de nouvelles immatriculations des catégories de véhicules 100% électriques suivantes depuis l'année 2016 :**
- a. Quadricycles,
 - b. Motocycles,
 - c. Cyclomoteurs (scooters et pedelecs45) ?

Selon les chiffres de la base de données nationale des véhicules immatriculés les nouvelles immatriculations pour les catégories de véhicules en question se présentent comme suit:

Evolution des nouvelles immatriculations de véhicules électriques				
Catégorie	2016	2017	2018	2019 (janvier – juin)
Cyclomoteur	40	53	81	94
Motocycle	7	8	13	10
Quadricycle	11	15	44	8

5. Madame la Ministre peut-elle établir un premier bilan des nouvelles aides pour vélos et pedelecs25 ?

Au total 1 775 demandes d'aide financière ont été réceptionnées jusqu'au 30 juin 2019, se répartissant à parts presque égales entre vélos (865) et pedelecs25 (910). Vu les délais de traitement très courts au niveau de l'Administration de l'environnement, près de 1 300 subventions ont déjà pu être accordées au premier semestre 2019.

6. Dans ce contexte, afin de continuer à promouvoir la mobilité à zéro et à faibles émissions de CO₂, est-ce qu'une prolongation de ces mesures d'aides financières est prévue au-delà du 31 décembre 2019 ?

Oui.